

Abidjan, 20 août 2025

N° 044/MCF/INSAAC/DG/Da

## COMMUNIQUE

A (ux)

- Agent Comptable
- Contrôleur Budgétaire
- Responsables des écoles et centres
- Admis aux concours professionnels

### **Objet : Ouverture des réinscriptions au titre de l'année académique 2025-2026**

Le Directeur Général de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) informe les admis aux concours professionnels que les réinscriptions au titre de l'année académique **2025-2026** sont ouvertes et se font exclusivement par Trésor Money - Trésor pay.

Les réinscriptions sont prévues du **lundi 25 août 2025 au mardi 30 septembre 2025** selon les étapes suivantes :

- Faire la préinscription en ligne sur le site [www.insaac.edu.ci/etudiant](http://www.insaac.edu.ci/etudiant) ;
- Imprimer votre fiche de préinscription depuis votre **espace étudiant** et rendez-vous sur le site <https://pay.tresor.gouv.ci> ou à partir de votre téléphone mobile, taper la syntaxe \*760\*2\*3# pour payer « **les frais d'inscription** » ;
- Déposer votre dossier de réinscription à la scolarité de l'INSAAC.

Pour rappel, les frais de réinscription sont fixés comme suit :

- **Conservateurs Master : 120 000 franc CFA ;**
- **Assistants conservateurs Licence 3 : 90 000 franc CFA ;**
- **Conseillers d'Animation Culturelle Master: 120 000 franc CFA ;**
- **Conseillers d'action Culturelle Master : 120 000 franc CFA ;**
- **Conseillers Adjoins d'Action Culturelle : 90 000 franc CFA ;**
- **CAPEAS : 120 000 francs CFA**
- **Inspecteurs Pédagogiques : 120 000 francs CFA**

Passé ce délai, tout étudiant non inscrit ne fera plus partie des effectifs de l'Institut.



P/Le Directeur Général  
P/o Le Secrétaire Général

  
Dr KOUADIO Kouassi Honoré